

**Évaluation du cluster
« Psychologie, Logopédie, Éducation »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Haute École de la Ville de Liège (HEL)

Bachelier en Logopédie

Comité des experts :

M^{me} Marina LAGANARO, présidente

M. Matthis BEHRENS, M^{me} Marielle DERIAZ, M^{me} Laetitia GERARD,

M^{me} Céline MARTIN et M^{me} Françoise STEGEN, experts.

17 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du cluster¹ « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 11 et 12 décembre 2015 à la HEL pour évaluer le programme de bachelier en Logopédie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 29 membres du personnel, 16 étudiants, 8 anciens étudiants, 8 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES en cinq critères³, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation⁴.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

La Haute École de la Ville de Liège (HEL) appartient au réseau de l'enseignement officiel neutre subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Le pouvoir organisateur en est la Ville de Liège. La HEL compte cinq catégories : pédagogique, économique, traduction-interprétation, technique et paramédicale. Cette dernière catégorie inclut le bachelier en Logopédie qui fait l'objet de la présente évaluation, et est par ailleurs la seule formation offerte par la catégorie.

Le nombre d'étudiants dans le bachelier en Logopédie à la HEL a connu une croissance exponentielle des inscriptions au cours des cinq dernières années académiques : le nombre d'étudiants avait en effet triplé entre 2010 et 2014, pour ensuite ralentir en 2014-2015 suite aux développements légaux régissant l'inscription des étudiants non-résidents en Fédération Wallonie-Bruxelles (instauration d'un tirage au sort). En 2013-2014, les étudiants de ce bachelier à la HEL représentaient 35% du nombre total d'étudiants inscrits dans un bachelier en Logopédie, toutes hautes écoles de la FWB confondues⁵.

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : www.aeqes.be/experts_comites.cfm

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 4 p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

⁴ Disponible en ligne : www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246

⁵ Source : SATURN (année statistique 2013-2014).

La HEL compte trois implantations, toutes situées à Liège. La formation en Logopédie est principalement dispensée dans l'implantation de la rue Hazinelle ; quelques cours sont également dispensés dans l'implantation de la rue Sohet.

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 Le comité d'experts a pu constater que les divers organes de gestion (Collège de direction, Conseil pédagogique, Conseil social et Conseils de catégorie) impliquent des représentants des personnels et des étudiants dans les réunions.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 2 La gestion de la qualité existe au niveau de l'établissement depuis 2004, avec la création d'un service qualité, qui a été constitué en une cellule démarche qualité en 2009. La cellule qualité est active, et présente au niveau de la communication interne (journal Quality News, espace qualité sur l'intranet, participation à des groupes de travail...).
- 3 L'articulation de la gestion de la qualité entre le niveau institutionnel et le niveau du programme s'effectue essentiellement selon le principe de l'auto-régulation et par des consultations informelles. Le Comité estime qu'une meilleure appropriation, par le Conseil de catégorie, des thématiques qualité, pourrait contribuer à une meilleure articulation de la gestion de celle-ci avec le niveau programme. De façon générale, la systématisation et institutionnalisation des démarches et des réunions ne semblent pas encore aboutie (cf. Recommandation #1).

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 4 Le comité souligne qu'un effort important a été investi dans la démarche qualité au niveau de la gestion opérationnelle. Néanmoins, compte tenu du nombre élevé et croissant des étudiants, celle-ci se réalise au détriment de la qualité de la formation (au niveau, par exemple, de l'encadrement des stages ou de l'évaluation par QCM).
- 5 Il semble au comité que les conditions d'encadrement et d'environnement actuelles ne permettent pas l'accueil optimal d'une population étudiante qui a triplé en quatre ans et que le Collège de direction peine à sensibiliser le pouvoir organisateur aux limites structurelles de la formation examinée en termes de capacité d'accueil (cf. Recommandation #2).
- 6 Des démarches concernant l'évaluation des enseignements ont été entamées en 2015, avec une évaluation systématique des enseignements, qui se faisait sporadiquement auparavant (cf. Recommandations #3 et #4).

[Information et communication interne]

- 7 Une messagerie interne et une plateforme propres à la HEL sont en place, et sont actuellement en cours d'amélioration.

Le comité recommande de :

- 1 Institutionnaliser les démarches et réunions du Conseil de catégorie afin de :
 - i. s'appropriier les thématiques de qualité et aboutir à des décisions/requêtes précises et motivées à destination du Collège de direction et du pouvoir organisateur ; et
 - ii. favoriser l'engagement des étudiants dans les réunions, les démarches qualité et les révisions des programmes (par exemple, en dégagant une plage horaire dédiée aux réunions, en exigeant la désignation d'un représentant par année, ou en attribuant des tâches spécifiques aux représentants étudiants).
- 2 Sensibiliser le pouvoir organisateur aux limites de la formation examinée en termes de capacité d'accueil, et trouver des mécanismes permettant à la formation en Logopédie d'accueillir un nombre d'étudiants par promotion permettant de respecter les limites de sa capacité d'accueil (locaux).
- 3 Améliorer la gestion de la qualité au niveau du programme :
 - i. pérenniser l'évaluation systématique des enseignements, en identifiant la périodicité adéquate;
 - ii. assurer le suivi des résultats des évaluations des enseignements et proposer un accompagnement, en identifiant les responsables de l'accompagnement pédagogique.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Sensibiliser les organes décisionnels à une vision de la formation équilibrant qualité organisationnelle d'une part, et formation alternant théorie et pratique, de l'autre. Consolider les démarches qualité en cours avant de s'engager dans de nouvelles démarches d'envergure.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le programme est organisé selon le cadre légal en vigueur et le référentiel des compétences du bachelier en Logopédie de la FWB.
- 2 Le nouveau programme, réformé suite au Décret Paysage, est prêt dans son ensemble et actuellement mis en œuvre aux niveaux des blocs 1 et 2. Ce programme a été élaboré et mis en place notamment grâce à l'investissement de l'ensemble des enseignants. Par contre, les partenaires extérieurs (maîtres de stage, anciens étudiants et milieux professionnels) ont été peu consultés à cette occasion pour évaluer la pertinence du programme, et sont également peu impliqués dans la gestion du programme de manière générale (cf. Recommandation #1).

[Information et communication externe]

- 3 Un service Communication de la HEL assure la promotion et l'actualisation des informations sur l'école via la mise à jour du site web, la présence dans les salons d'information aux études, les journées Portes ouvertes, etc.

RECOMMANDATIONS

- 1 Lors des évaluations futures de la pertinence du programme et de recension des besoins et des attentes, le Comité d'experts recommande de consulter de manière plus formelle :
 - i. les milieux professionnels impliqués dans le programme (notamment les logopèdes maîtres de stage), et
 - ii. les anciens étudiants.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études.

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Les acquis d'apprentissage sont définis en fonction d'un référentiel de compétences de la profession et sont communiqués aux étudiants oralement en cours ou via les fiches UE. Ces fiches UE ont été améliorées conformément au Décret Paysage, avec la mise en évidence des compétences en termes de savoirs et savoir-faire. Les enseignants devraient y faire apparaître clairement les acquis d'apprentissage, mais cette pratique n'est pas encore systématique (cf. Recommandation #1).

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 2 Le comité d'experts a constaté une implication exemplaire des enseignants et une disponibilité vis-à-vis des étudiants et de l'institution.
- 3 Le comité a relevé que certains dispositifs et activités d'apprentissage sont insuffisants et ne permettent pas d'atteindre les acquis d'apprentissage en logopédie. C'est le cas notamment des stages, pour lesquels l'encadrement est jugé insuffisant et non spécifique à la formation lorsqu'il n'y a pas de logopède sur le lieu de stage. Le nombre de stages qui est effectué dans ces conditions n'a pas pu être établi exactement, mais une majorité d'étudiants semble concernée. Cette situation s'est créée notamment en raison du nombre croissant d'étudiants pour une offre limitée de lieux de stages pertinents. Le comité juge indispensable que les stages formant des logopèdes soient encadrés par des maîtres de stage logopèdes (cf. Recommandation #2).
- 4 Les dispositifs (consignes, encadrement, évaluation) des TFE ont également été jugés insuffisants par l'ensemble des acteurs, notamment pour ce qui concerne les attentes et les encadrements pas toujours homogènes (cf. Recommandation #3).

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

Et [Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 5 Une charge de travail excessive pour les étudiants est à mettre en lien surtout avec la supervision réduite dans les stages et le stress lié à l'évaluation uniquement sommative des stages. Pour ce qui concerne les enseignements théoriques, les approches évaluatives sont peu diversifiées et se basent essentiellement sur des QCM. La raison principale du recours aux QCM est la même que celle évoquée au point précédent pour les problèmes liés aux stages, à savoir le nombre élevé d'étudiants (cf. Recommandation #4).

RECOMMANDATIONS

Le comité recommande de :

- 1 Uniformiser la qualité de l'information et la cohérence du contenu des contrats de formation et

des fiches UE, et systématiser leur canal de diffusion.

- 2 Veiller à asseoir l'identité et la spécificité des futurs logopèdes par rapport à d'autres professionnels (pédagogues, éducateurs spécialisés...), en particulier dans la formation pratique. Pour atteindre cet objectif, le comité recommande de mieux exploiter les stages, avec un encadrement par un(e)/des logopède(s) sur place et avec une orientation sur les problématiques logopédiques et d'abandonner des stages dans des institutions sans logopèdes. Le comité d'experts suggère de prospecter de nouveaux lieux de stages avec encadrement de logopèdes sur place (éventuellement aussi en cabinet privé), et d'améliorer la collaboration active avec les maîtres de stage logopèdes en les impliquant de manière formelle dans l'encadrement et l'évaluation des stages.
- 3 Élaborer des objectifs et directives d'encadrement et d'évaluation des TFE et en systématiser la révision. Mieux articuler les rôles d'encadrement/formation et d'évaluation, et homogénéiser les pratiques.
- 4 Diversifier les modes d'évaluation des cours (autres que QCM). Veiller à s'appuyer davantage sur des ressources collaboratives (outils disponibles sur la plateforme) pour favoriser des approches pédagogiques innovantes (auto-apprentissages) et à adapter les contenus des enseignements à l'évolution de la profession à la lumière des avancées scientifiques et technologiques (*Evidence-Based Practice*, nouvelles technologies).

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 Le corps enseignant est très cohésif et investi dans l'établissement, et les enseignants suivent régulièrement des formations continues, à leur propre initiative.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 2 L'infrastructure est globalement vétuste. Un certain nombre d'améliorations et aménagements ont été apportés récemment au niveau des ressources informatiques et de la bibliothèque (personnel, ressources, accueil et accès). Malgré ces aménagements, l'accès aux ressources documentaires reste insuffisant, les droits d'accès et d'emprunt des étudiants à la bibliothèque de l'Université de Liège (ULg) ne sont pas clairs pour les différents groupes de personnes pouvant en bénéficier (personnels, étudiants), et le matériel informatique n'est pas toujours en état de fonctionnement (cf. Recommandation #1).
- 3 Le Comité d'experts a pu constater que la plateforme en ligne semble très peu utilisée comme outil pédagogique collaboratif et que les enseignants sont peu sensibilisés à son utilisation (cf. Recommandation #2).

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 4 Une aide à la réussite et un service social sont en place. Ils semblent être connus des étudiants et bien fonctionner. Le comité note également la mise en place d'une clinique LOGO, qui offre un service à la collectivité et aux étudiants présentant des difficultés de langage/parole.

RECOMMANDATIONS

Le comité recommande de :

- 1 Structurer les demandes en matière de problèmes d'infrastructure auprès des autorités compétentes, et les prioriser. En sus des aménagements urgents nécessaires au niveau de l'infrastructure, viser les améliorations suivantes au niveau des ressources informatiques et bibliothécaires :
 - i. systématiser l'information quant à l'accès au réseau wifi ;
 - ii. clarifier les droits d'accès et d'emprunt à la bibliothèque de l'ULg, en informer les utilisateurs et mutualiser des ressources en ligne avec ULg.
- 2 Systématiser la mise en ligne des supports de cours et organiser une formation/information destinée aux enseignants pour l'utilisation de la plateforme en tant qu'outil pédagogique (forums, exercices, supports multimédia, outils collaboratifs...).

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation] et [Analyse SWOT]

- 1 L'autoévaluation du programme a été menée à la faveur d'une bonne rationalisation des ressources au sein de la HEL, en adaptant les questionnaires d'une autoévaluation AEQES précédente à celle du bachelier en Logopédie. L'autoévaluation a été réalisée de manière collaborative au sein du corps enseignant. Elle est assez exhaustive et un grand nombre de faiblesses ont été bien identifiées lors de l'analyse SWOT.

[Plan d'action et suivi]

- 2 Le plan d'action est présenté de façon claire et adéquate, avec des actions et phases priorisées, même si toutes les faiblesses identifiées dans le rapport d'autoévaluation ne font pas l'objet explicite d'un plan d'action. Certaines actions ont été mises en route depuis la finalisation du dossier d'autoévaluation (aménagement de la bibliothèque et des locaux de travail, mobilité, plateforme informatique).

CONCLUSION

Le comité d'experts a pu constater l'implication exemplaire des enseignants dans les défis institutionnels, une adhésion générale à l'élaboration du dossier d'autoévaluation et une cohésion du corps enseignant dans la refonte du programme suite au décret Paysage. Cette cohésion, ainsi que l'implication et la disponibilité des enseignants auprès des étudiants, ressortent clairement comme un point fort de la catégorie au sein de la haute école. La mise en route de certaines actions identifiées lors de l'autoévaluation en parallèle avec le démarrage du nouveau programme d'étude et la préparation de la visite du comité d'experts montrent que la réflexion sur la qualité de la formation est bien entamée, et que les divers acteurs de la catégorie font preuve du dynamisme et de la cohésion nécessaires pour faire avancer le processus entamé.

Le comité d'experts a identifié un certain nombre de défis, qui sont à mettre en lien principalement avec les analyses présentées aux critères 1 et 3 ci-dessus, à savoir :

- parvenir à sauvegarder l'identité de la formation de la catégorie et la spécificité du métier de logopède malgré le nombre élevé et croissant d'étudiants;
- parvenir à maintenir les points forts, à savoir l'implication et l'accessibilité des enseignants malgré le nombre élevé et croissant d'étudiants;
- et parvenir à faire entendre les besoins prioritaires de la section auprès des autorités compétentes.

Ces défis à relever concernent en particulier les changements à apporter suite à l'augmentation du nombre d'étudiants, qui a triplé en quelques années. Le maintien de la qualité de la formation avec des étudiants en surnombre implique nécessairement des *changements de fond*. Ces changements devraient non seulement porter sur l'allocation de ressources proportionnelles au nombre d'étudiants, mais également sur une réflexion et une adaptation du programme en fonction de ces nouvelles contraintes, tout en tenant compte des exigences de la profession et de son évolution.

EN SYNTHÈSE

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ Identité de la catégorie en termes de convivialité et disponibilité des professeurs⇒ Cohésion du corps enseignant et dynamisme de l'ensemble des acteurs de la catégorie, démontrés lors de la mise en place de la révision du programme suite au Décret Paysage et par le démarrage des actions du plan d'action | <ul style="list-style-type: none">⇒ Institutionnaliser les réunions du Conseil de catégorie⇒ Recentrer la formation sur les spécificités du métier et de son évolution malgré les étudiants en surnombre. Repenser les stages ainsi que leur encadrement, adapter les cours et leur évaluation. |

| Opportunités | Risques |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">⇒ Présence dans la même ville d'une formation universitaire (ULg) en Logopédie : opportunité de mutualiser la réflexion sur le programme, les enseignements, la formation continue, l'accès aux ressources documentaires, les passerelles. | <ul style="list-style-type: none">⇒ Perte d'identité et de spécificité de la formation professionnelle par manque de ressources adéquates pour former des étudiants en surnombre. |

| Récapitulatif des recommandations |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1 Institutionnaliser les démarches et réunions du Conseil de catégorie, afin de (i) aboutir à des décisions/requêtes précises et motivées à destination du Collège de direction et du pouvoir organisateur et (ii) favoriser l'engagement des étudiants dans les réunions, les démarches qualité et les révisions des programmes.2 Sensibiliser le pouvoir organisateur aux limites de la formation examinée en termes de capacité d'accueil, et trouver des mécanismes permettant à la formation en Logopédie d'accueillir un nombre d'étudiants par promotion permettant de respecter les limites de sa capacité d'accueil.3 Améliorer la gestion de la qualité au niveau du programme, en particulier en (i) pérennisant l'évaluation systématique des enseignements et en identifiant la périodicité adéquate ; (ii) assurant le suivi des résultats des évaluations des enseignements, en proposant un accompagnement, et en identifiant les responsables de l'accompagnement pédagogique. <p><u>Droit de réponse de l'établissement</u></p> <ol style="list-style-type: none">4 Sensibiliser les organes décisionnels à une vision de la formation équilibrant qualité organisationnelle d'une part, et formation alternant théorie et pratique, de l'autre. Consolider les démarches qualité en cours avant de s'engager dans de nouvelles démarches d'envergure.5 Consulter/impliquer de manière plus formelle les milieux professionnels impliqués dans le programme (notamment les maîtres de stage logopèdes).6 Uniformiser la qualité de l'information et la cohérence du contenu des contrats de formation et des fiches UE, et systématiser leur canal de diffusion.7 Veiller à asseoir l'identité et la spécificité des futurs logopèdes par rapport à d'autres professionnels, en particulier dans la formation pratique (éducateurs spécialisés, pédagogues, etc.). Supprimer les stages non pertinents et non spécifiques pour une formation en Logopédie et |

sans encadrement par un(e)/des logopède(s) sur place.

- 8 Élaborer des objectifs et directives d'encadrement et d'évaluation des TFE et en systématiser la révision. Mieux articuler les rôles d'encadrement/formation et d'évaluation, et homogénéiser les pratiques.
- 9 Veiller à s'appuyer davantage sur des ressources collaboratives (outils disponibles sur la plateforme) pour favoriser des approches pédagogiques innovantes (auto-apprentissages). Veiller à adapter les contenus des enseignements à l'évolution de la profession, à la lumière des avancées scientifiques et technologiques, et diversifier les modes d'évaluation des cours.
- 10 Structurer les demandes en matière de problèmes urgents d'infrastructure auprès des autorités compétentes, et les prioriser.
- 11 Clarifier ou mettre en place la collaboration avec l'ULg en matière d'accès aux ressources documentaires.

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

| Page | Critère | Point ¹ | Observation de fond |
|------|---------|--|--|
| 5 | 1 | Recommandations 3 ii | Assurer le suivi des résultats des évaluations des enseignements et proposer un accompagnement, en identifiant les responsables de cet accompagnement et du conseil pédagogique aux enseignants. <i>Assurer le suivi des résultats des évaluations des enseignements et proposer un accompagnement, en identifiant les responsables de cet accompagnement et de la guidance pédagogique aux enseignants.</i> |
| 12 | | Récapitulatif des recommandations 3 | ...en proposant un accompagnement, et en identifiant les responsables de cet accompagnement et du conseil pédagogique aux enseignants. <i>...en proposant un accompagnement, et en identifiant les responsables de cet accompagnement et de la guidance pédagogique aux enseignants.</i> |

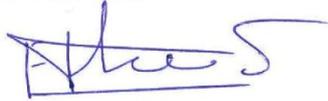
Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend(ent) le(s) entité(s)

Isabelle DELHAYE
Directrice de Catégorie



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Eric THEUNSSSENS
Coordonnateur



¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.